Nations Unies S/PV.5633



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5633e séance

Mardi 20 février 2007, à 17 h 30

New York

Président :	M. Burian	(Slovaquie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Du Xiaocong
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. McBride
	Fédération de Russie	M. Leplinskiy
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Tincopa
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Somalie

07-24435 (F)

La séance est ouverte à 17 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/96, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, le Congo, les États-Unis, le Ghana, le Panama, le Royaume-Uni et la Slovaquie.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2007/34, qui contient le texte d'une lettre datée du 22 janvier 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant une copie du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2007/96) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1744 (2007).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est heureux de constater que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité le projet de résolution sur la Somalie dont il est saisi. Pour la première fois depuis 15 ans, le peuple somalien a la possibilité d'être gouverné par des institutions représentatives qui lui assureront paix et stabilité. Pour sa part, la communauté internationale se doit d'apporter son concours aux institutions fédérales de transition en Somalie pour que cette possibilité se réalise. Cette résolution est un petit – bien que significatif – pas en avant dans cette voie.

Ma délégation rend hommage à l'Union africaine pour sa décision de déployer une force de stabilisation en Somalie, ainsi qu'aux pays qui vont fournir des contingents à cette force. Notre objectif commun est de promouvoir la réconciliation, la paix et la sécurité dans un pays qui connaît surtout les conflits et l'instabilité, cela depuis si longtemps.

Nous avons eu raison de demander au Secrétaire général d'envoyer une mission d'évaluation technique dans la région pour qu'elle fasse rapport sur la situation politique et en matière de sécurité et sur la possibilité d'envoyer une opération de maintien de la paix des Nations Unies après le déploiement de l'Union africaine. Nous attendons avec intérêt les résultats de cette mission.

Outre notre appui aux efforts visant à assurer la sécurité en Somalie, nous exhortons la communauté internationale à fournir des secours humanitaires et une aide au développement supplémentaires à la Somalie. Le Royaume-Uni a notamment sensiblement accru son engagement à l'égard de ce pays, et nous fournirons 21 millions de livres sterling au cours de l'année à venir.

Cependant, la communauté internationale ne peut guère faire plus que favoriser le processus de paix qui se met actuellement en place en Somalie. La paix et le développement durables dépendront en dernière analyse des Somaliens eux-mêmes. Nous encourageons les gouvernements et les peuples – en Somalie et dans la région – à saisir cette occasion pour veiller à ce que les institutions soient représentatives du peuple somalien, qu'elles soient inclusives et qu'elles jouissent de son vaste appui. Nous les appelons également à nous aider à mettre fin à ce long conflit. Cette résolution indique que la communauté internationale donnera son plein appui aux efforts allant dans ce sens.

M. de La Sablière (France) : La Somalie se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire marquée depuis plus de 15 ans par la violence et la souffrance.

La France a voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté car elle appuie les efforts entrepris par l'Union africaine en vue d'aider la Somalie à retrouver le chemin de la paix et de la stabilité. Le déploiement de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie est porteur d'une grande espérance pour le peuple somalien, mais aussi pour la corne de l'Afrique et l'ensemble du continent.

Toutefois, la France considère que la communauté internationale, quelle que soit sa détermination et les efforts consentis, ne peut imposer la paix en Somalie. Il appartient aux Somaliens, et à eux seuls, de saisir la chance unique que l'Union africaine leur offre pour engager et consolider un processus de réconciliation nationale. Nous formons le vœu qu'ils sauront la saisir car l'avenir de la Somalie est entre leurs mains.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Ma délégation partage les vues exprimées par les représentants de la France et du Royaume-Uni et aimerait y ajouter quelques considérations.

L'Italie a voté pour ce projet de résolution afin d'appuyer pleinement les efforts déployés actuellement par l'Union africaine en vue d'autoriser le déploiement immédiat de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Selon nous, un processus politique inclusif complet – maîtrisé et mené par les Somaliens eux-mêmes – est essentiel au règlement de la crise somalienne, comme le reconnaît la résolution. L'Italie estime que si elle doit être couronnée de succès, l'AMISOM doit avant tout être perçue par la population somalienne comme un instrument indispensable au dialogue et à la réconciliation.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation espère que l'adoption de cette résolution montrera au peuple somalien que la communauté internationale se soucie en effet de ses problèmes. Le déploiement de la Mission de l'Union africaine n'est qu'un début. Nous espérons qu'elle indiquera que la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité, sera en mesure d'assurer un déploiement dans les mois à venir pour aider le peuple somalien à reconstruire son pays.

Nous attendons avec intérêt le dialogue global qui sera engagé par le Gouvernement de transition, car nous pensons nous aussi qu'un dialogue incluant toutes les parties, quelles que soient leurs convictions religieuses, sera la clef permettant aux Somaliens de vivre côte à côte dans la paix.

Nous remercions le Conseil de cette résolution. Nous espérons qu'elle marquera le début d'une nouvelle relation avec le peuple somalien.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 50.